

21 fructidor an V (7 septembre 1797). — Dufourny et de Bure de Villiers nommés commissaires pour la distribution de l'indemnité payée par le Pape, allouent à Chinard, qui avait quitté Rome avant le 13 janvier 1793, seulement 1.000 livres.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Rome, frimaire an VI (novembre-décembre 1797).

Correspondance de Cacault, résident de France, chargé d'affaires près le Saint-Siège. — Rapport au Directoire exécutif.

« Le citoyen Chinard, sculpteur et membre de l'Institut national, est un des artistes persécutés à Rome en haine de la Révolution française. Il avait modelé un groupe représentant le Génie de la France qui relevait la Liberté de ses ruines et la débarrassait de ses entraves. Il fut arrêté, chargé de fers et jeté dans les prisons mêmes du château Saint-Ange, où il languit pendant quatre mois. Ses ouvrages, son linge, ses habits, tout fut pillé pendant sa détention.

« Sur les cent mille écus d'indemnité payés par la Cour de Rome, mille francs ont été accordés au citoyen Chinard. Il réclame contre la modicité de cette somme.

« Mille francs avaient été destinés à M. le chevalier d'Azara qui les a formellement refusés.

« Le citoyen Chinard demande que ces mille francs lui soient donnés, et propose au Directoire exécutif de les lui accorder en adoptant le projet d'arrêté ci-joint que j'ai l'honneur de lui soumettre. »